



Monsieur Michel Barnier
Commissaire
Marché intérieur et services
Commission européenne
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles

Le 1^{er} juin 2011

Monsieur le Commissaire,

J'aimerais vous faire part de certaines préoccupations sérieuses à propos de la publication par les entreprises multinationales d'informations financières pays par pays.

Soulignons que les investisseurs et autres participants sur les marchés de capitaux n'ont jamais requis d'informations pays par pays. Si certaines informations sur les segments géographiques sont utiles aux investisseurs des entreprises cotées de l'Union européenne, nous estimons que ces besoins sont correctement satisfaits par les prescriptions actuelles contenues dans la directive sur la transparence (rapport de gestion incluant un examen de l'activité et des principaux risques et incertitudes rencontrés), dans les directives comptables européennes (identification des filiales, entités contrôlées conjointement et entreprises associées) et dans la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle (information sur les zones géographiques).

Nous considérons que des informations par pays non seulement s'ajouteraient à ce qui est déjà considéré comme des états financiers toujours plus complexes et potentiellement sources de confusion, mais également imposeraient aux entreprises des coûts supplémentaires significatifs, notamment ceux résultant de la nécessité, pour les groupes et leurs vérificateurs de comptes, d'appliquer des niveaux moindres d'importance relative. En outre, des informations plus détaillées sur une base par pays augmenteraient le risque de créer un flux excessif d'informations, et donc de peser sur la capacité des investisseurs de comprendre les risques matériels. Certaines informations peuvent aussi être commercialement sensibles, plaçant ainsi les entreprises européennes dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport aux entreprises non européennes.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces préoccupations et restons à votre disposition pour en discuter plus amplement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe de Buck